



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 72600

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre de la santé et des solidarités s'il n'estime pas nécessaire de relancer une grande action de prévention contre la prise de produits psychoactifs tels que le tabac, le cannabis et les autres drogues. La consommation de cannabis est plus élevée en France que dans tous les autres pays d'Europe et chacun sait que le rêve des fameuses « drogues douces » cache le piège d'une dépendance de plus en plus grande et des recours aux autres substances dites drogues dures. À côté de ce produit somme toute d'usage courant chez des garçons et filles de 17 ans, une foule d'autres existent comme les champignons hallucinogènes, les « poppers » qui sont des vasodilatateurs à sniffer, l'ecstasy qui se trouve dans toutes les cités et même dans les communes moyennes... Une récente étude épidémiologique menée dans notre pays décrit le cannabis comme un « produit transculturel qui fonctionne bien chez les jeunes »... 13 % des jeunes de dix-sept ans disent faire un usage régulier du cannabis : le fameux « joint ». Mais 39 % des jeunes de dix-sept ans qui ont répondu à l'enquête fument de façon régulière et 13 % font un usage régulier d'alcool. Il lui demande donc quelles actions de prévention il entend mener.

Texte de la réponse

Selon le dernier rapport de l'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) sur l'état du phénomène des drogues et dépendances en France, les consommations des jeunes se caractérisent par la place primordiale qu'occupe le tabac et par la banalisation de la consommation de cannabis. La consommation des autres drogues illicites reste un phénomène assez rare. Ainsi, le pourcentage de jeunes de 17-18 ans ayant consommé de l'ecstasy au cours du dernier mois est de 1,6 %, il est de 1 % pour les champignons hallucinogènes et les poppers et de 0,9 % pour les amphétamines. À noter qu'il n'a pas été établi de relation de cause à effet ni de phénomène d'escalade entre la consommation de cannabis et celle d'autres drogues. Néanmoins, conscient des dommages résultant de ces consommations, le Gouvernement inscrit dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool 2004-2008 des orientations et des objectifs qui impulsent une nouvelle dynamique dans la politique de lutte contre la drogue. Le développement de la prévention auprès des jeunes constitue un axe prioritaire de ce plan. Dans ce cadre, une large campagne de communication sur le cannabis a été mise en place comprenant l'édition de brochures d'information à destination des jeunes et des parents, la diffusion d'un guide d'aide à l'arrêt, la création d'une ligne spécifique « écoute cannabis » et la diffusion de spots TV, radios et d'annonces presse. Cette campagne s'est accompagnée de la mise en place de consultations de repérage sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, afin d'accroître la sensibilisation des enfants aux dangers liés à la consommation de substances psychoactives dès la fin de la scolarité primaire, la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique prévoit de rendre obligatoire dans les établissements scolaires la délivrance d'une information sur les conséquences de la consommation de substances psychoactives. Un guide pratique contenant des éléments de références théoriques visant à structurer les interventions relatives à la prévention des conduites addictives en milieu scolaire a été élaboré sous la coordination de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) et du ministère de l'éducation nationale. Ce guide fait actuellement l'objet d'une diffusion

dans les établissements scolaires. Ces mesures devraient contribuer à confirmer les tendances les plus récentes qui font état d'une diminution de la consommation de tabac chez les jeunes et d'une stabilisation, voire d'une amorce à la baisse de la consommation pour le cannabis.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72600

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 2005, page 8087

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10644